AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-226 du 07 juillet 2003

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 07 juillet 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement.

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Dakar (République du Sénégal).

.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 21 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.